

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
33 membres en exercice

DÉLIBÉRATION CM-2022-009
SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2022

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme de Freitas, M. Valentin, M. Thiémonge, Mme Conesa-Rouat, M. Devred, Mme Dabrowski, M. Mouty, Adjoints, Mme Gaultier, Mme Le Guilloux, M. Martin, Mme Dussous, Mme Karam, M. Ferrand, M. Buisseriez, M. Daniel, M. de Saint-Romain, M. Andrade Dos Santos, Mme Zanotti, Mme Souchet, Mme Miel, Mme Ratti, M. Ageitos, Mme Chalvignac, M. Fiault, M. Drougard et Mme Bernard.

Avaient donné pouvoir : de Mme Poletto à M. Devred, de Mme Sanches Mateus à M. Valentin, de M. Chardon à M. de Bourrousse, de Mme Borias à M. Thiémonge et de M. Lombard à Mme Le Guilloux.

Était absent non représenté :

DÉLIBÉRATION CM-2022-009 SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2022

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'Association des Maires de France (AMF) fournit à ses adhérents une multitude d'outils et de services afin de les guider, les informer et les accompagner dans l'exercice de leur mandat,

Considérant que la cotisation annuelle est votée chaque année par l'assemblée générale du Congrès des maires de France et des présidents intercommunalité,

Considérant que le montant de la cotisation annuelle est proportionnel au nombre d'habitants de la Commune,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 3 février 2022,

Sur proposition de Monsieur Arnaud de Bourrousse, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉLIBÈRE

Article 1 : D'ADHÉRER à l'Association des Maires de France (AMF),

Article 2 : DE RÉGLER la cotisation annuelle 2022 d'un montant de 2 552,42 €.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier,
- AMF.



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse